

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1309/SG/FP acceptant la démission présentée par Un moniteur d'enseignement spécial (arabe).

n° 72-1309/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est acceptée, pour compter du 25 août 1972, la démission de son emploi présentée par M. Mahdi Ahmed Cheik, moniteur de 2e classe, 4e échelon, d'enseignement spécial (arabe) en service à l'Enseignement du 1e degré.

Art. 2

L'intéressé pourra, sur sa demande, prétendre au remboursement des retenues pour pension effectuées sur son traitement depuis la date de sa titularisation.